

L'an 2015, le 16 janvier, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Mickaël PORTE, Maire d'Accolans.

Présents : Tous les membres sont présents sauf M. GUILLET Jonathan, procuration donnée à Madame CORAL Marie-Noëlle.

Article 1 : Élection du secrétaire de séance.

A 20h00, le maire déclare la séance ouverte. Mme ROGES Maëva est élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV de la séance du 24 octobre 2014 :

Le conseil entame la lecture du procès-verbal du conseil municipal en date du 24 octobre 2014.

Après relecture collective, une erreur s'est glissée dans la rédaction du P.V. M. BERNARD sera remplacé par M. BERTRAND dans les questions diverses.

Le procès-verbal du 24 octobre 2014 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Article 3 : Présentation de l'avant projet de la traversée du village :

Le Maire présente aux membres du conseil l'avant projet de traversée du village (RD 118). Celui-ci est le résultat des relevés topographiques réalisés dans la commune. Il s'agit d'analyser le tracé potentiel de la voirie après travaux. Le conseil municipal acte l'idée de réduire la largeur de voirie à 4,80m. La largeur moyenne actuelle est de 5,43m. Cette réduction de largeur entraîne un ralentissement naturel des automobilistes. Il est entendu aussi que la réduction de la largeur pourra s'accompagner de zones de franchissement pour le croisement de deux véhicules larges, avec par exemple, la pose de bordures cassées dans les virages. Ce rétrécissement permettra l'installation d'une zone piétonne avec accessibilité handicapé, comprise entre 1,40m et 1m. Ce projet s'accompagne également d'une réflexion sur les évacuations des eaux pluviales.

Afin de donner de la cohérence au projet, il est entendu que la rénovation de la traversée du centre bourg doit s'accompagner d'une réfection des réseaux d'adduction d'eau. Le président du syndicat de l'abbaye des 3 Rois précise que le SIVU a voté la rénovation des conduites avant la réalisation des travaux de voirie.

Le Maire précise par ailleurs, que suite à une rencontre avec les services techniques du Conseil Général, il serait possible que ce dernier prenne en charge la rénovation de la couche de roulement à la condition que le projet s'accompagne d'une pose de bordure des deux côtés de la voirie pour maintenir la couche bitumineuse.

Le conseil évoque enfin la possibilité d'une réduction de largeur d'entrée de village côté l'Isle-sur-le-Doubs à 3,50m. Un test pourrait être envisagé par la pose de bornes temporaires afin d'analyser le comportement des automobilistes.

Article 4 : Réflexion sur le schéma de mutualisation EPCI/commune.

Le Maire explique au conseil la réflexion engagée par la communauté de communes concernant la mutualisation entre EPCI/communes et entre EPCI/EPCI. Il s'agit d'envisager des pistes de mutualisation pour réduire en coût de fonctionnement et gagner en efficacité. Cette réflexion se veut ascendante et participative. C'est aux communes de faire des propositions. Le Maire évoque des pistes : scolaire-périscolaire, secrétariat, agents techniques, groupement de commande, entretien voirie et bâtiments, maintenance de l'éclairage public, déneigement, etc... L'idée est bien de réduire les coûts de fonctionnement, puisque la négociation de marché se ferait à l'échelle des 20 communes de l'EPCI voir davantage en cas de fusion de communautés de communes.

La réflexion est accompagnée par un bureau d'étude, qui interviendra sur le terrain entre le 02/02/2015 et 13/02/2015 et entre le 02/03/2015 et le 06/03/2015 pour questionner les élus et voir la faisabilité des sujets envisagés.

Le Maire demande aux conseillers de lui faire remonter des propositions.

Article 5 : Proposition travaux 2015 :

Le Maire présente un programme de travaux potentiels pour 2015 :

- Poursuite de l'entretien des chemins. Il s'agit de terminer l'élagage des chemins.
- Travaux de busage à l'entrée du village pour permettre les aménagements de traversée du village et définir une zone de ramassage des OM lors du passage à la redevance incitative. En effet, le nouveau camion des ordures ménagères disposerait d'une préhension à droite pour le relevage des poubelles.
- Réalisation d'une zone de bordure rue de la Velle pour éviter l'infiltration des eaux chez un particulier.
- Assainissement de la salle de convivialité pour une mise aux normes dans le cadre du SPANC. Le maire précise que l'estimation habitant serait revu à la baisse pour la salle de convivialité. Le prix estimatif des travaux devraient donc baisser.
- Travaux de chauffage et de ventilation dans les logements ex-école. Des radiateurs sont en effet en panne, tout comme une VMC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce programme de travaux. Les dépenses seront inscrites au budget 2015.

Article 6 : FPU.

Le Maire présente la Fiscalité Professionnelle Unique au conseil et le vote de la CCID au dernier conseil communautaire de décembre. Dans ce régime, l'EPCI se substitue progressivement aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle (c'est-à-dire la CFE + la part communale de la CVAE ; la taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM – et certaines composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau – IFER). Le groupement perçoit le produit des impositions économiques des communes regroupées, vote le taux de la CFE et décide des exonérations (ce qui revient à mettre en place une CFE unique sur tout le territoire de l'EPCI). Le taux moyen sur 5 ans devrait donc passer à 23% pour l'ensemble des communes. Les communes conservent cependant dans leur intégralité les autres impositions.

Les produits fiscaux perdus par la commune sont compensés dans un fond de compensation dont le montant reste fixe pour les années à venir. Pour Accolans, le Maire présente le produit de ces taxes :

- CFE : 477 euros.
- TASCOM : 0 euros.
- CVAE : 888 euros.
- Part salaire : 0 euros.
- IFER : 3154 euros.

Le fond de compensation pour Accolans sera donc de 4519 euros, et ce montant sera fixe, aux années n+1, n+2, n+3... Le Maire regrette toutefois que le conseil municipal n'ait pas à délibérer pour ce changement de fiscalité, seul l'EPCI à compétence en la matière.

Un conseiller interroge le Maire sur les produits fiscaux des éoliennes dans ce régime fiscale. Le Maire précise bien, que dans ce régime, c'est l'EPCI qui perçoit le produit fiscal et non la commune. Il évoque aussi la commission qui statue sur le montant du fond de compensation, c'est elle qui peut éventuellement modifier le montant au regard des installations industrielles qui s'établiraient sur la commune. Le Maire reste pessimiste cependant, les communes ne percevront pas un montant équivalent à celui du régime à fiscalité additionnelle.

Article 7 : SPA et chiens errants.

Le Maire évoque la problématique des chiens errants et précise que la CCID a pris en charge l'abonnement d'hébergement des chiens errants à la SPA de Chalzeule. Le Maire précise toutefois que le problème n'est pas solutionné : il reste à la charge des communes la capture du/des chien(s) et le transport pour Besançon. Le Maire précise que dans ce cas, il ne prendrait pas la responsabilité d'emmener un chien inconnu par ses propres moyens jusqu'à la SPA.

Article 8 : Informations et questions diverses.

- Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de sortie de l'inventaire du matériel informatique de la mairie datant de 1997. Ce matériel informatique est encore en état de fonctionnement même si plus adapté aux logiciels utilisés par la Mairie. Le conseil accepte à l'unanimité des présents la sortie dudit matériel de l'inventaire. Le matériel sera donné aux « Restos du cœurs ». Il en va de même pour ce qui est des poteaux de volley ball qui sont à l'entrée de la salle de convivialité. Le conseil accepte à l'unanimité des présents la sortie dudit matériel de l'inventaire. Ces poteaux sont destinés à un ferrailleur.
- Le Maire évoque également la problématique des portes qui sont stockées à l'entrée de la salle de convivialité et qui ne présentent aucun intérêt. Les conseillers se proposent d'emmener ces portes à la déchetterie.
- Le Maire évoque la fête communautaire de la cavalcade prévue pour le dimanche 17 mai 2015 à l'Isle-sur-le-Doubs. Le Maire souhaite que la commune puisse être représentée. Un référent communal à d'ailleurs été désigné. Il s'agit de Mme BONDENET Marie-Odile. Il semble toutefois judicieux que ce projet rassemble un maximum de villageois pour aboutir.
- Le Maire évoque la possibilité d'embaucher une personne du village pour assurer la tonte du cimetière et la place du village pour 60h par an. L'objectif est de faire des économies en évitant de faire appel à une entreprise privée. Pour mémoire, l'ESAT coûte 2300 euros/ an pour ce travail.
- Un conseiller évoque un financement éventuel sous forme de subvention aux associations communales. Il est vrai que pour certaines dépenses, les associations ont plus de flexibilité et de réactivité que la commune. Exemple : acheter de la peinture pour le rénovation des calvaires par l'association des « Amis du patrimoine ». Le Maire s'engage à réfléchir à cette solution pour le budget 2015.
- Le Maire évoque les vœux du 11 janvier et se félicite de la très bonne organisation de cette rencontre. Il remercie les présents et invite les conseillers absents à l'être l'an prochain. Mme BONDENET évoque également une modification des horaires, plutôt en soirée et pas un dimanche, ce qui sera envisagé également.
- Le Maire rappelle la réunion du 26 janvier à la salle de convivialité pour le SPANC. Il invite la population à y participer.
- M. HOUG évoque des dégâts dans le cimetière. Manifestement des vaches ont pénétré et détérioré certaines tombes. Les vaches du Gaec ne semblent pas être responsables. Il conviendra donc de veiller à fermer les portes du cimetière pour éviter ces désagréments.
- Plusieurs conseillers évoquent des passages à contre sens rue de la Charrière. Le Maire précise que si

les plaques d'immatriculations sont relevées, il s'en remettra aux autorités compétentes pour verbaliser.

- Enfin, le Maire rappelle les élections du 22 et 29 mars et l'enjeu que représente pour notre territoire les élections départementales. Il demande aux conseillers leurs contraintes pour établir un emploi du temps de présence au bureau de vote.

La séance est close à 11h45.